

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
B L A I N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Mise en place du télétravail*

N° 2022 / 06 / 09

Vu l'article L430-1 du Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature

Vu l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Technique du 14 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Ressources Humaines et Économie du 20 juin 2022,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place de cette nouvelle organisation du travail pour les agents de la Ville de Blain, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur telles que définies dans le règlement du télétravail et ses annexes.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** :

- **d'instaurer** le télétravail au sein des services de la Ville de Blain,
- **de valider** le règlement du télétravail et ses annexes,
- **de décider** d'une mise en place de manière expérimentale afin de mesurer l'efficacité et la pertinence du mode d'organisation du travail et éventuellement d'en ajuster ou modifier les modalités. Le dispositif fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle.

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en
ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF.



Les Secrétaires de séance,

Mme Yolande DUBOURG

M. Bruno REKIS